



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
---  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
----

Séance du Conseil Municipal du JEUDI 18 FÉVRIER 2021

Département  
de la Gironde  
---  
Commune  
de  
**La Teste de Buch**  
Chef lieu de Canton  
-----

L'an deux mille vingt et un, le **DIX HUIT FÉVRIER** à 17 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 12 février 2021.

**Étaient présents :**

Nombre de Conseillers :

. en exercice :   
. présents :   
. votants :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU, Mme POULAIN, M. BOUDIGUE, Mme OTHABURU, M. BUSSE, Mme JECKEL, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, M. AMBROISE, Mme DESMOLLES, M. SLACK, Mme COUSIN, M. BOUYROUX, Mme DELEPINE, M. VOTION, Mme PLANTIER, M. BOUCHONNET, Mme PETAS, M. MAISONNAVE, M. DUCASSE, Mme DELMAS, Mme PHILIP, M. MURET, Mme MONTEIL MACARD, M. CHAUTEAU, Mme PAMIES, M. DEISS

**A donné procuration** (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme SECQUES à Mme PETAS

**Secrétaire de séance** (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme JECKEL



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**Le Maire de LA TESTE DE BUCH**

### CERTIFIE

Que les délibérations du **Conseil Municipal du 18 FEVRIER 2021** n° 2021-02-43 au n° 2021-02-65 ont été déposées à la Sous-Préfecture d’Arcachon et affichées en Mairie (ainsi que les Mairies annexes de Pyla sur Mer et Cazaux) le 22 février 2021 pour une durée de deux mois.

Fait le 22 février 2021.

  
  
**Patrick DAVET**  
1  
Maire de La Teste de Buch

***Cet affichage effectué sous la responsabilité du Maire, constitue la reproduction, par extraits, des délibérations qui ont été présentées lors de la séance du Conseil Municipal du 18 FEVRIER 2021.***

**Rapporteur : M. DAVET**

**DEL2021-02-43**

**DÉSIGNATION d'un CONSEILLER MUNICIPAL  
CHARGÉ des QUESTIONS de DÉFENSE**

---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,*

*Vu la circulaire du Secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants du 26 octobre 2001,*

Mes chers collègues,

Considérant que la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Considérant qu'afin de réactiver et « redynamiser » le réseau des correspondants défense en Gironde, Madame la Préfète a sollicité les communes, par courrier en date du 28 décembre 2020, afin de désigner un conseiller municipal chargé des questions de défense.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un conseiller municipal chargé des questions de défense,

En conséquence, je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission administration générale, ressources humaines, finances et budgets et services à la population du 11 février 2021 de bien vouloir

- **DÉSIGNER Madame Christelle JECKEL**, Adjointe au Maire déléguée à l'Etat Civil, la vie associative et aux relations avec les Forces Armées pour remplir ces fonctions.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

  
**Patrick DAVET**  
Maire de La Teste de Buch

